

Comment l'assurance vie peut aider quand on achète une protection hypothécaire

Quand on achète une assurance vie, on investit dans le confort de savoir que la sécurité financière des personnes à charge est garantie, même si l'on n'est pas là pour la fournir.



Avec l'assurance crédit, vos options peuvent être limitées

Avec la Financière Foresters™, vous avez le choix

Propriété Qui est propriétaire de l'assurance?	Le propriétaire est habituellement le prêteur. Le prêteur peut contrôler ce qui arrive à votre couverture.	C'est vous qui êtes le propriétaire. Vous pouvez contrôler ce qui arrive à votre couverture d'assurance vie.
Bénéficiaire Qui détermine qui va obtenir les prestations?	Le prêteur est souvent le bénéficiaire. Il se peut que sont dépensées. Le prêteur, qui reçoit les prestations, les applique généralement au remboursement de l'hypothèque.	C'est vous qui décidez qui sera nommé bénéficiaire et les prestations. Vous pouvez aussi changer de bénéficiaire, s'il le faut et quand il le faut.
Annulation Ma couverture peut-elle être annulée par quelqu'un d'autre que moi?	Oui. Votre police peut être annulée par le prêteur ou par la société émettrice. Souvent, la couverture se termine par l'expiration ou la résiliation de l'hypothèque.	Non. Bien que votre couverture offre une protection hypothécaire, elle n'est pas liée à une hypothèque ou à un besoin particulier. Quand votre hypothèque expire, votre couverture peut demeurer en vigueur, sauf dans le cas du défaut de paiement de vos primes d'assurance vie.
Transférabilité Puis-je maintenir la couverture si je change de société ou si je déménage?	Votre assurance peut se terminer lorsque l'hypothèque est remboursée, assumée, annulée, ou si la maison vendue ou la police collective est annulée.	Oui. La couverture est transférable et vous pouvez est l'utiliser pour couvrir une autre hypothèque, si vous le souhaitez, ou pour une autre raison.
Montant de la prestation Le montant de la prestation est-il uniforme? Puis-je demander une couverture supérieure au montant de l'hypothèque?	La prestation diminue habituellement au même rythme que le solde de l'hypothèque à payer, s'il s'agit d'une assurance temporaire dégressive. Le montant de la prestation ne peut dépasser le montant de l'hypothèque, et les options sont plus limitées si votre situation de santé change.	Oui. Le montant de la prestation demeure uniforme, même si le solde de l'hypothèque diminue. Oui. La couverture peut être plus élevée que le montant de l'hypothèque, de façon à couvrir d'autres besoins.
Cumul des prestations en espèces Le régime peut-il être conçu pour accumuler une valeur de rachat?	Ces régimes ne sont habituellement que des assurances temporaires dégressives collectives	Oui. Selon la couverture d'assurance vie que vous choisissez, vous pouvez être en mesure de tirer parti des options de cumul des prestations en espèces à imposition reportée.
Personnalisation Mon régime peut-il être personnalisé et ne peut pas être personnalisé et répondre à mes besoins personnels	Votre régime dépend souvent de votre hypothèque ne peut pas être personnalisé pour répondre aux besoins individuels de protection financière.	Oui. D'autres prestations et éléments peuvent souvent être ajoutés au moyen d'avenants optionnels.

La Financière Foresters a plusieurs types de produits d'assurance vie parmi lesquels vous pouvez choisir la couverture qui est la mieux adaptée à vos besoins. Prenez contact avec votre conseiller d'assurance agréé pour avoir des renseignements complémentaires.

Remarque : les conditions de couverture de chaque créancier peuvent varier. Adressez-vous à votre prêteur pour obtenir plus de détails.

Foresters, ses employés et ses représentants en assurance, ne procurent, au nom de Foresters, aucun conseil en matière juridique ou fiscale. Les renseignements fournis ici ne représentent que notre interprétation des lois et règlements en vigueur. Veuillez recommander à vos clients de consulter leurs propres conseillers en matière juridique ou fiscale.

La Financière Foresters et Foresters sont les noms commerciaux et les marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Foresters (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. 503684 FR (08/17)